

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 9 Octobre 2023

Membres en exercices : 10 Présents : 8 Absents : 2 Votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bus-La-Mésière, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guillaume BARBIER, le Maire.

Convocation faite le 2/10/2023

Étaient présents : M. BARBIER Guillaume – M. HERIN Christophe — M. BOISSIERE Ridha – Mme CORDONNIER Manhattan – M. POIZEAUX Patrick - Mme POIZEAUX Nicole – Mme CRESPEL Brigitte - M. DELY Jean-Michel

Absents excusés : M. BLANCHARD Philippe – M. VAN NES Marc

Procurations : M. BLANCHARD Philippe à M. BARBIER Guillaume - M. VAN NES Marc à M. HERIN Christophe

Désignation du secrétaire de séance :

Madame Brigitte CRESPEL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait lecture des procès-verbaux du conseil municipal du 11 septembre 2023. Après lecture l'assemblée délibérante l'a approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération pour l'attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de Bus-La-Mésière
2. Délibération pour le paiement des heures complémentaires
3. Délibération sur les tarifs de location de la salle des fêtes
4. Questions Diverses

1. Délibération pour l'attribution d'une subvention au Comité des Fêtes de Bus-La-Mésière

Délibération n° 2023/24

Publication et Contrôle de légalité le 30/10/2023

1- Monsieur le maire informe le conseil que les factures UP CADHOC n'ont pas été payées. Elles concernent les achats de cartes cadeaux pour la rentrée scolaire et le Noël des enfants de la commune. Le total dû s'élève à 2 988.70 € correspondant à la facture 605498 du 4/2/2021 de 970,70 € et la facture 628768 du 11/10/2022 de 2 018 €. La trésorerie refuse de payer ces factures car il manque en justificatif la délibération correspondante.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Comité des fêtes de Bus-La-Mésière pour leur permettre de payer ces factures à la place de la Commune. Les membres faisant partis du Comité des Fêtes demande que cette décision soit reportée pour leur permettre d'en discuter lors de la réunion du Comité des Fêtes qui se tiendra le lendemain. L'assemblée délibérante accepte ce report.

Mme CRESPEL émet des questionnements concernant la gestion administrative de deux commandes par internet non réglées depuis 2021 dont le paiement de 3 000 € est transféré au Comité des fêtes de Bus-La-Mésière qui doit régler par chèque. Elle exprime son mécontentement du manque de suivi administratif et comptable de cette

République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 9 Octobre 2023

affaire par les élus. Elle demande à voir la liste des bénéficiaires, ce qui lui est remis ainsi qu'à l'ensemble des élus.

- 2- Monsieur le Maire présente la demande de subvention de fonctionnement, reçu ce jour par mail, du Comité des fêtes de Bus-La-Mésière pour un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Le versement de la subvention de fonctionnement Comité des fêtes de Bus-La-Mésière pour un montant de 2 500 €
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

2. Délibération pour le paiement des heures complémentaires

Délibération n° 2023/25

Publication et Contrôle de légalité le 30/10/2023

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'au vu de la mauvaise gestion du secrétariat de mairie, la secrétaire sera amenée, pour rattraper les dossiers en souffrances, à effectuer des heures complémentaires à son contrat de travail. Pour le bon fonctionnement de la commune il souhaite que ces heures complémentaires soient rémunérées. Il précise que ce ne sont pas des heures majorées.

Le Conseil municipal, après délibération :

- Approuve de rémunérer les heures complémentaires par :
 - 8 voix Pour : M. BARBIER (2 Voix), M. HERIN (2 Voix), M. BOISSIERE, Mme POIZEAUX, Mme CRESPEL, M. DELY
 - 2 Abstentions. : Mme CORDONNIER, M. POIZEAUX
- Charge Monsieur le Maire de signer tous documents permettant l'exécution de cette délibération.

3. Délibération sur les tarifs de location de la salle des fêtes

Délibération n° 2023/26

Publication et Contrôle de légalité le 30/10/2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la tarification de la location de la salle des fêtes appliquée ne correspond pas à la délibération 2021/21 du 16/12/2021. En effet il a été décidé après cette délibération de facturer la location de la salle des fêtes comme suit :

- 90 € pour les habitants
- 200 € pour les personnes extérieures à la commune
- La consommation électrique : forfait de 30€ auquel s'ajoute la consommation électrique au prix de 0,18 € par KWh

Cette décision n'a pas fait l'objet d'une nouvelle délibération, il est donc nécessaire de l'acter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la tarification de la location de la salle des fêtes selon les conditions ci-dessus exposées
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette délibération

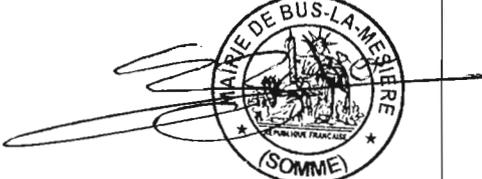
République Française
Département de la SOMME - Arrondissement de MONTDIDIER - Canton de ROYE

COMMUNE DE BUS-LA-MESIERE
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 9 Octobre 2023

4. Questions Diverses

- M. HERIN expose la proposition de la FDE80 d'accompagner les collectivités dans l'élaboration des diagnostics énergétiques et les demandes de subvention en cas de projet de travaux de rénovation énergétiques des bâtiments. Cette proposition est facturée au prix de 90 € par an sur 4 ans. L'assemblée délibérante (6 voix Contre, 1 Abstention et 1 voix Pour) ne souhaite pas faire appel à la FDE80. De plus une majorité du conseil municipal ne souhaite pas faire les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes ni du logement communal qu'ils trouvent inutile.
- Monsieur le Maire fait lecture du mail de la SIAEP de Guerbigny qui demande aux collectivités si des travaux sur le réseau d'eau sont prévus pour l'inclure dans leur demande de DETR pour la programmation 2024. L'assemblée ne veut pas de travaux sur le réseau d'eaux potables tant qu'il n'y a pas de fuite et demande à M. le Maire de se renseigner sur la date d'installation du réseau actuel.
- M. HERIN expose les problèmes de gestion du SISCO en ce qui concerne la cantine, la garderie et le centre aérer géré par Familles Rurales. Familles Rurales envisage l'arrêt de ces activités au SISCO Sud Roye car elle a de gros soucis financiers par manque de bénévoles. Le SISCO étudie les possibilités pour maintenir ses services périscolaires et la cantine pour ne pas mettre en difficulté les familles dont les enfants sont scolarisés dans le groupement.
- M. BOISSIERE demande l'aménagement de place de stationnement devant chez lui. L'assemblée est d'accord et demande à Monsieur le Maire d'étudier les possibilités, peut-être la pose de dalle Evergreen, et établir les devis à présenter lors d'un prochain conseil municipal.

Fin de séance à 20H

<p>Le Maire M. Guillaume BARBIER</p>  	<p>La Secrétaire de Séance Mme Brigitte CRESPEL</p> 
--	--

